



Direction des pèlerinages
Maison du diocèse
21, rue Saint Roch
BP 70085
39801 POLIGNY Cedex

FICHE INDIVIDUELLE
D'INSCRIPTION
N°.....

TEL. 03 84 47 87 50 E-Mail : pelerinages@eglisejura.com Agrément Atout France N° IM 039 11 0008

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

Pèlerinage LOURDES 2025

du 28 avril au 3 mai 2025

soit 6 jours et 5 nuits

à retourner avant le 30 mars 2025

▪ **PÈLERIN(S)**

IMPORTANT : Nous vous invitons à veiller à la bonne orthographe ainsi qu'à la lisibilité des informations écrites ci-dessous. Celles-ci doivent correspondre à celles figurant sur la pièce d'identité (CNI ou Passeport) utilisé durant le pèlerinage.

Merci de remplir une fiche d'inscription par participant au pèlerinage, en toutes lettres et majuscules.

▪ IDENTIFICATION DU PELERIN

Nom : Prénom :

Nationalité : Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : **Téléphone portable** :

E-mail :

PERSONNE HORS PELERINAGE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE DURANT LE SEJOUR (A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)

Nom : Prénom :

Téléphone fixe : **Téléphone portable** :

E-mail :

- Je viens en pèlerinage à Lourdes pour la première fois.
- Je souhaite rejoindre un groupe fraternel qui, sous la conduite d'un laïc formé ou d'un religieux, me permettra (lors de deux moments définis dans la semaine) de vivre un temps d'échange spirituel.
- Je peux rendre service comme responsable de bus – responsable d'hôtel (formation assurée avant le départ).
- Je souhaite rendre service auprès de la pastorale des personnes handicapées (accompagnement sur une journée).

▪ **INFORMATIONS SUR LE PÈLERINAGE**

DESTINATION

Intitulé du pèlerinage : *LOURDES 2025*

Direction des pèlerinages

Date de départ : *28/04/2025*

Date de retour : *03/05/2025*

Destination : *LOURDES*

Ville de départ : *LONS LE SAUNIER*

Ville de retour : *LONS LE SAUNIER*

TRANSPORTS

VOYAGE : en BUS

HEBERGEMENT (PAR PERSONNE)

<u>Catégorie 1</u>	380 €* + 100 €
Hôtel Saint Sébastien** <input type="checkbox"/>	
Chambre individuelle: <input type="checkbox"/>	
<i>(dans la limite des places disponibles)</i>	

<u>Catégorie 2</u>	410 €* + 115 €
Hôtel Lys de Marie*** <input type="checkbox"/>	
Chambre individuelle : <input type="checkbox"/>	
<i>(dans la limite des places disponibles)</i>	

<u>Catégorie 3</u>	450 €* + 150 €
Hôtel d'Angleterre*** <input type="checkbox"/>	
Hôtel Notre-Dame de France*** <input type="checkbox"/>	
Chambre individuelle :	
<i>(dans la limite des places disponibles)</i>	

Je désire partager ma chambre avec :

A défaut, j'accepte de loger avec la personne que vous m'aurez indiquée.

En cas de nombre d'inscrits impairs en chambre double, une participation au surcôt chambre simple pourra m'être demandée.

Régimes alimentaires spéciaux à préciser :

PERSONNES A MOBILITE REDUITE

De façon générale, ce voyage est adapté aux personnes à mobilité réduite.

Besoins particuliers exprimés par le pèlerin à mobilité réduite (besoin d'un fauteuil roulant) :
OUI / NON

▪ PRIX ET ANNULATION

▪ PRIX DU PELERINAGE

Ce que le prix comprend :

Le transport en car, l'hébergement en pension complète en chambre double ou twin dans l'hôtel choisi, les conférences et activités au sanctuaire de Lourdes prévues au programme, le livret d'accompagnement, l'écharpe du diocèse, la cotisation aux sanctuaires, l'assurance multirisque spéciale pèlerinage de la Mutuelle Saint-Christophe, les frais de dossier.

Ce que le prix ne comprend pas :

Les boissons dans les hôtels, les dépenses personnelles,

**Prix total TTC : Prix de l'hôtel (selon le choix) + Prix de la chambre individuelle (selon le choix)
= Prix total à verser.**

Mode de règlement : Chèque bancaire ou postal à l'ordre de « Service des Pèlerinages »

Le règlement peut se faire en plusieurs fois, mais vous devez nous adresser la totalité des chèques avec votre inscription.

Au dos de chaque chèque sera mentionnée la date à laquelle il devra être encaissé.

Règlements par Chèques Vacances acceptés.

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous.

Le montant total du pèlerinage est à régler à l'inscription.

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS LE 30 mars 2025 ;

Cas particuliers : nous contacter.

*-ou **détailler les acomptes-** :*

.....

ASSURANCE PROPOSEE : MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE (SPECIALE PELERINAGES)

Je reconnais avoir pris connaissance du DIN, concernant l'assurance multirisque et assistance proposée à l'occasion du Pèlerinage (document consultable sur le site eglisejura.com – onglet « célébrer » - service diocésain des pèlerinages) :

Cochez la case :

ANNULATION PAR LE PELERIN

Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

- Frais d'annulation/résolution du contrat

Le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne ou par dossier, sur le prix total du pèlerinage) :

Barème d'annulation (sur le prix total du voyage)

-avant le départ : **45 € de frais de dossier**

ANNULATION PAR LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES (OU AGENCE DE VOYAGE)

Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages ou l'agence de voyage co-organisatrice si le nombre minimum de 80 participants n'est pas atteint.

Le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

▪ **CONTACT – RESPONSABILITÉ - RGPD**

▪ RESPONSABILITE

La direction diocésaine des pèlerinages du diocèse de Saint-Claude est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenue d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté.

En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES:

Vous trouverez ci-joint le nouveau RGPD. Merci de nous le retourner signé.
Merci également de nous retourner signé les documents relatifs aux autorisations de diffusion d'images.

**Un courrier (ou email) regroupant toutes les informations (horaires, téléphone d'urgence...)
vous sera envoyé environ 2 semaines avant le départ.**

Je soussigné (nom, prénom)

Fait à :

Le : / /

Signature (**bon pour accord**) du pèlerin :

Informations sur le traitement de vos données à caractère personnel

Responsable de Traitement

Les informations que vous nous fournissez sont collectées et traitées par la Direction des Pèlerinages de l'Association Diocésaine de Saint Claude, qui est le Responsable de Traitement.

Objectifs du Traitement

Ces informations sont utilisées pour :

- Enregistrer, gérer et organiser votre inscription et participation à un Pèlerinage.
- Communiquer avec vous dans le cadre du Pèlerinage.
- Vous accompagner au mieux et en toute sécurité (collecte de données de santé avec votre consentement).
- Adresser des propositions pour d'autres pèlerinages ou activités connexes susceptibles de vous intéresser pendant une durée de 3 ans après votre dernière participation à un événement (sauf opposition de votre part).
- Adresser des sollicitations de dons par le service Economat (vous pouvez vous y opposer).
- Coordonner le cas échéant votre pèlerinage avec l'hospitalité de Lourdes ou la Pastorale des personnes en situation de handicap.

Fondement Légal

Le fondement légal de ce traitement est l'exécution de mesures précontractuelles et contractuelles. Avec votre consentement, des données de santé (allergies, etc.) peuvent être collectées pour vous accompagner au mieux et en toute sécurité.

Données de Santé

Pour les pèlerinages organisés en lien avec l'hospitalité de Lourdes :

- Une fiche de renseignements médicaux est complétée par votre médecin traitant et envoyée sous enveloppe cachetée au médecin du pèlerinage.
- Vos informations générales nécessaires à l'accueil et à l'accompagnement sont communiquées à l'hospitalité de Lourdes avec votre consentement.

Les données de santé sont conservées uniquement pendant la durée du pèlerinage puis détruites.

Communication des Données

Vos informations peuvent être communiquées à :

- Des sous-traitants, partenaires, prestataires (hôtels, transporteurs, compagnies aériennes, etc.).
- Les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux besoins de l'organisation du pèlerinage ou aux obligations légales et réglementaires.
- Le service Economat pour des sollicitations de dons (uniquement vos données de contact, vous pouvez vous y opposer).
- Le service diocésain de la pastorale des personnes en situation d'handicap (informations générales nécessaires à l'accueil et à l'accompagnement à ce service diocésain).
- L'hospitalité de Lourdes (avec votre consentement vos informations générales nécessaires à l'accueil et à l'accompagnement sont communiquées à l'hospitalité de Lourdes, qui est responsable de traitement pour les traitements qu'elle met directement en oeuvre).

Covoiturage

Pour les personnes intéressées par le covoiturage, avec leur consentement, le Service Diocésain des Pèlerinages transmet les coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphones, email) à d'autres participants.

Conservation des Données

- Les données nécessaires à l'organisation du pèlerinage sont conservées en base active le temps strictement nécessaires à l'accomplissement des finalités ;
- Les données de contact et relatives au type de pèlerinage sont utilisées pendant 3 années pour communiquer avec vous et vous proposer d'autres activités en lien.
- Les informations contractuelles et comptables seront conservées sur le fondement d'obligations légales et conservatoires pendant une durée respective de 5 et 10 ans.

Droits

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez des droits suivants sur vos données :

- Droit d'accès
- Droit de rectification
- Droit d'opposition
- Droit de limitation
- Droit d'effacement
- Droit de donner des directives relatives au sort de vos données après votre décès
- Droit de retirer votre consentement pour les traitements fondés sur cette base légale

Pour exercer vos droits, écrivez à : donneespersonnelles@diocesejura.com

Contact

Pour toutes questions, consultez notre politique générale de traitement des données sur notre site internet ou contactez notre Délégué à la Protection des Données dpo-diocese-saintclaud@phygitalaw.com